

IV.3.2.2. LES SITES PROTEGES INSCRITS OU CLASSES

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifié dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Trois sites protégés classés ont été recensés dans l'aire d'étude globale. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. On dénombre un **site naturel** (les rochers du Pyrôme), ainsi que **deux sites aménagés par l'Homme** (la Gourre d'Or et le domaine des Roches Blanches). Un seul de ces sites se situe dans l'aire d'étude éloignée.

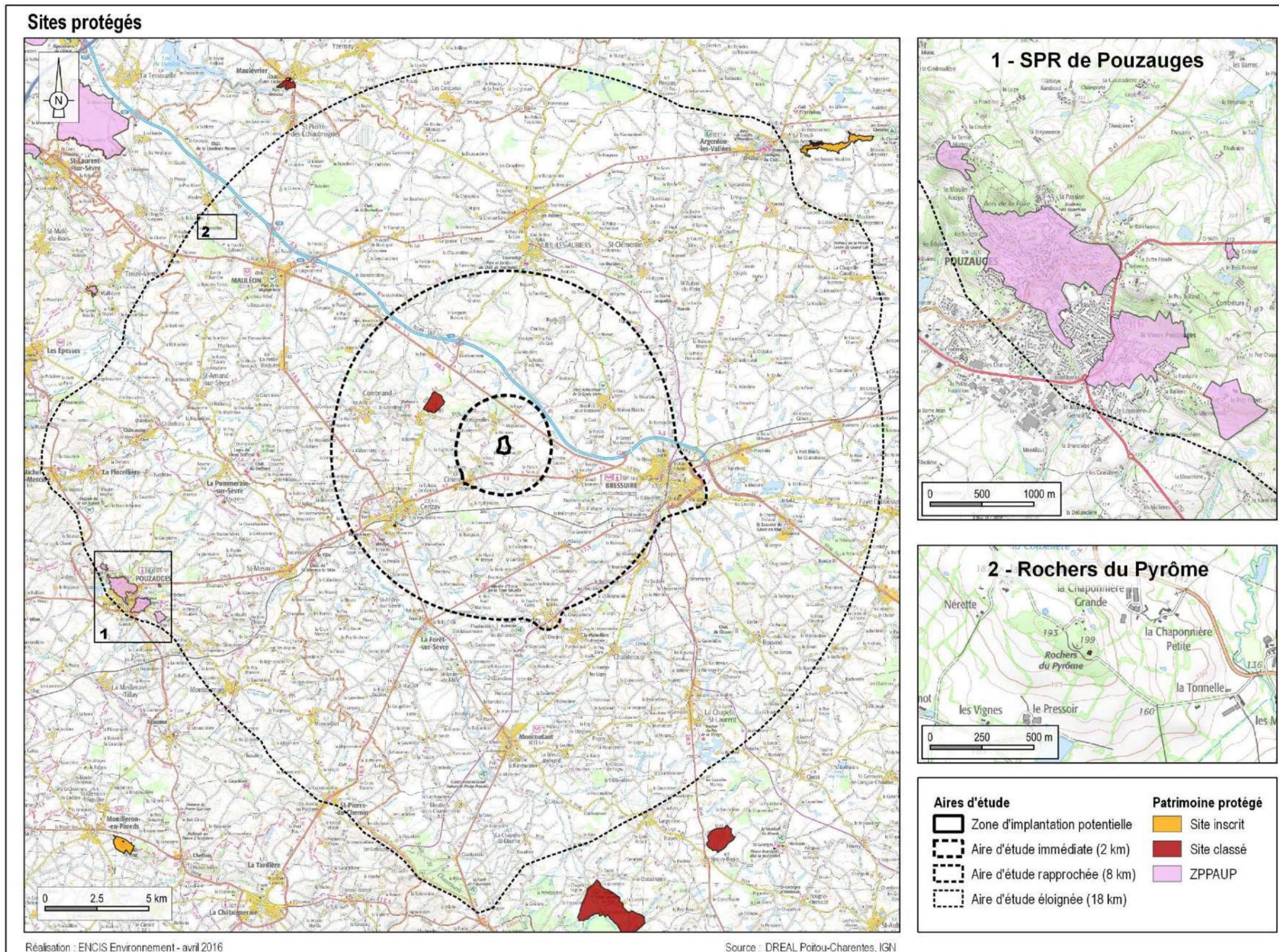
SITE CLASSE DES ROCHERS DU PYROME

Ce site de promenade composé d'un ensemble de blocs de quartz blanc a été classé en 1909 au titre des Monuments et Sites Naturels. Les rochers s'entassent au sommet d'un coteau assez élevé, dominant le bourg de Moulins. **L'enjeu est modéré.**

Bien que des visibilité théoriques de la ZIV soient possibles depuis le site et ses abords, du fait de sa situation sur une butte, celles-ci sont en réalité limitées par la végétation distante. De plus, le contexte boisé autour des rochers réduit fortement les perceptions. **La sensibilité est très faible.**



Photo 167 : Rochers du Pyrôme dans leur contexte boisé



Carte 119 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée

IV.3.2.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

«Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

On dénombre un site patrimonial remarquable dans le périmètre d'étude : la ZPPAUP de Pouzauges dans l'AEE.

SPR DE POUZAUGES

Au gré des siècles, le bourg de Pouzauges s'est développé autour de son château, importante forteresse au Moyen Âge. Lors de la Guerre de 100 ans, du fait de sa situation stratégique en Bas Poitou, il passe successivement aux mains des français ou des anglais, selon l'intérêt du moment. L'édifice sera réaménagé au XVIème siècle, mais délaissé par la suite. La ville a été relativement épargnée par les Guerres de Vendée, ce qui permet de préserver son patrimoine bâti. Au XIXème siècle, la ville poursuit son développement grâce aux importantes foires qui y étaient organisées.

Les deux secteurs principaux du SPR concernent le centre-bourg autour du château, et les abords du quartier du Vieux Pouzauges. **L'enjeu est modéré.**

La majorité des secteurs concernés se trouve sur le versant sud-ouest : la ZIP est totalement masquée par le relief. Un secteur ponctuel, au lieu-dit Le Coteau au bord de la D960b, se situe sur le versant nord-est, exposé à la ZIP, mais celle-ci reste imperceptible du fait de la végétation. **La sensibilité est nulle.**



Photo 168 : ZIP masquée depuis le secteur est du SPR de Pouzauges, au lieu-dit Le Coteau

Tableau 102 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée

Dpt	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
79	Mauléon	Rochers du Pyrôme	Classé	Modéré	Bien que des visibilité théoriques de la ZIP soient possibles depuis le site et ses abords, du fait de sa situation sur une butte, celles-ci sont en réalité limitées par la végétation distante. De plus, le contexte boisé autour des rochers réduit fortement les perceptions.	Très faible	17
85	Pouzauges	SPR de Pouzauges	ZPPAUP	Modéré	La majorité des secteurs concernés se trouve sur le versant sud-ouest : la ZIP est totalement masquée par le relief. Un secteur ponctuel, au lieu-dit Le Coteau au bord de la D960b, se situe sur le versant nord-est, exposé à la ZIP, mais celle-ci reste imperceptible du fait de la végétation.	Nulle	17,5

IV.3.3. LE CONTEXTE TOURISTIQUE

Activités en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux sont étudiés. Les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation sont listés et analysés. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

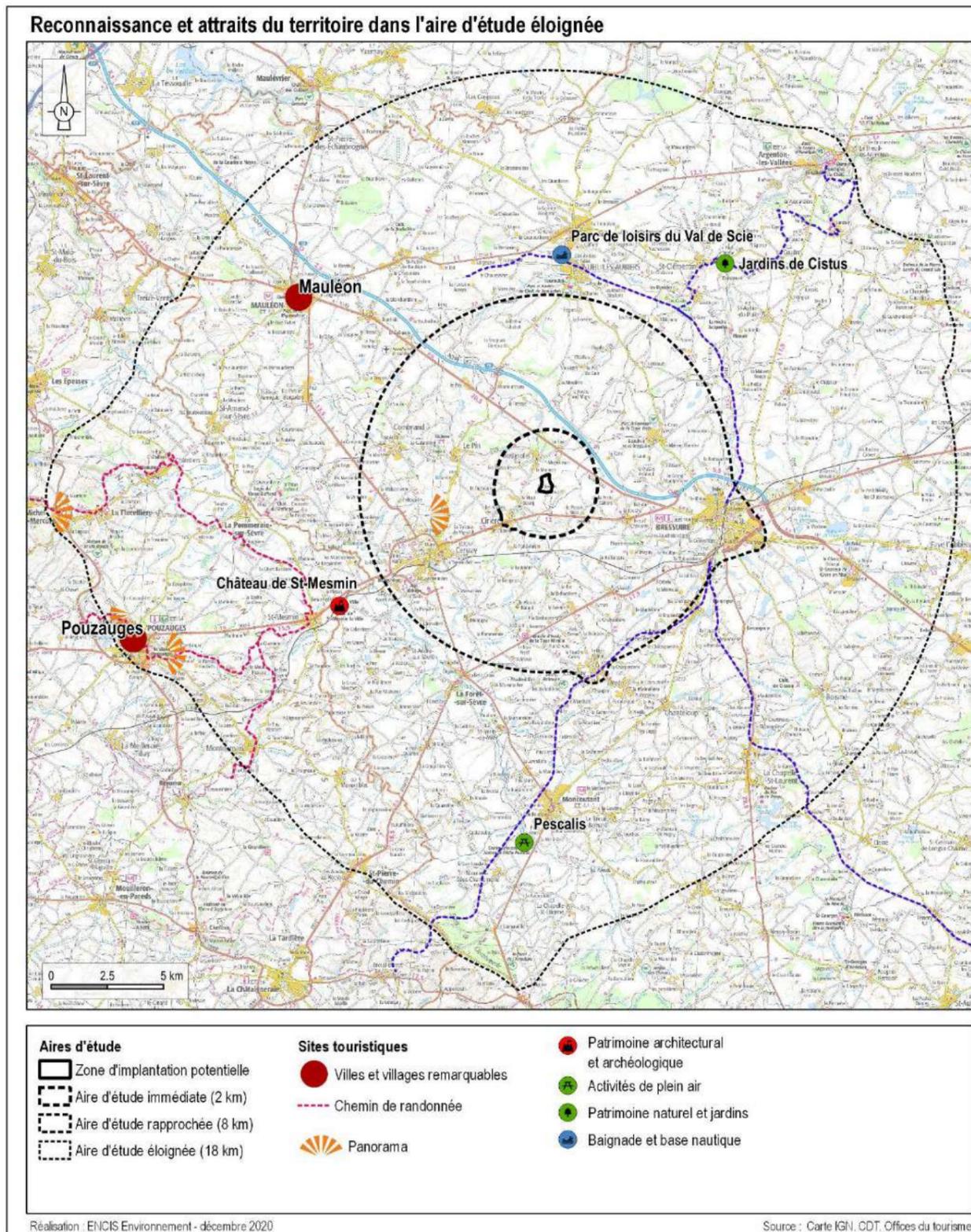
IV.3.3.1. LA DESCRIPTION GENERALE

Le département des Deux-Sèvres, n'est pas le plus attractif de la région, ne possédant pas de littoral. L'intérêt touristique majeur y est lié à la présence du Marais-Poitevin avec son PNR, au sud du département. En Vendée, le parc du Puy du Fou constitue le principal pôle touristique : sa renommée est très importante (situé à plus de 24 km de la ZIP, il ne présente pas de visibilités dans sa direction), et il attire un nombre important de visiteurs dans la région.

Sur le territoire étudié, le tourisme est relativement peu développé, mais bénéficie néanmoins de cette influence (de nombreux hébergements mettent ainsi en avant leur proximité au parc du Puy du Fou).

Les sites touristiques reconnus du périmètre d'étude sont les bourgs patrimoniaux de Pouzauges et Mauléon (Petites Cités de Caractère), le château de St-Mesmin, et deux sites de loisirs.

Les itinéraires de découverte sont également assez peu nombreux, puisqu'un seul itinéraire de Grande Randonnée (la « Boucle des Puys » du GR de Pays de Pouzauges) parcourt l'AEE. Plus récemment, le réseau des voies vertes s'est développé, avec l'aménagement de plusieurs voies ferrées désaffectées : la partie est de l'AEE, autour de Bressuire, bénéficie ainsi d'un réseau cyclable important.



Carte 120 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée

IV.3.3.2. LA DESCRIPTION DES SITES TOURISTIQUES PRESENTANT DES ENJEUX FORTS OU DES SENSIBILITES FAIBLES A MINIMA

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans le tableau page suivante. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles a minima.

Notons que **le château de St-Mesmin**, ainsi que **le bourg de Pouzauges** sont également des sites patrimoniaux protégés à différents titres. **Pour rappel, ces sites présentent respectivement des enjeux fort et modéré, et leurs sensibilités sont faible et nulle.**

Parmi les autres sites de l'aire d'étude éloignée, aucun ne présente un enjeu fort, et un seul présente une sensibilité faible.

LA VOIE VERTE 2 - BRESSUIRE A NUEIL-LES-AUBIERS

Empruntant le tracé de l'ancienne ligne SNCF Bressuire – Nueil-les-Aubiers, sur une quinzaine de kilomètres, la Voie Verte permet de découvrir d'anciens bâtiments et infrastructures ferroviaires (gares, ponts-rails...), témoins de cette activité. Permettant de découvrir les paysages du Bocage bressuirais, elle suit les vallons des rivières l'Argent et le Dolo, qu'elle surplombe dans sa partie sud. **L'enjeu de cet élément est faible.**

Si la topographie permet régulièrement des visibilitées vers la ZIP, la végétation dense et des talus bordant l'ancienne voie ferrée tendent souvent à refermer les perceptions. Au vu de la proximité de l'AER, la ZIP se révèle davantage à l'horizon au gré de ces ouvertures. **La sensibilité est faible.**



Photo 169 : Depuis certains tronçons du GRP de Pouzauges - Boucle des Puys, des vues s'ouvrent en direction de la ZIP, souvent filtrée par la végétation, comme ici depuis le sud-ouest de St-Mesmin

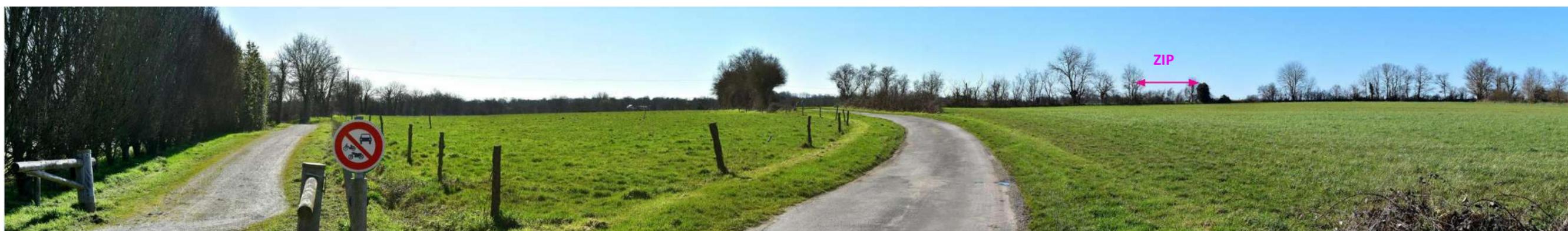


Photo 170 : Depuis les hauteurs du coteau ouest du Dolo, entre Bressuire et Voultegon, la Voie verte 2 permet de percevoir la ZIP, souvent partiellement filtrée par la végétation

Tableau 103 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée

Dpt.	Commune	Nom	Type	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
79	Nueil-les-Aubiers	Parc de loisirs du Val de Scie	Baignade et base nautique	-	Modéré	La ZIP peut être visible à l'horizon depuis les parties nord du parc de loisirs. Depuis le bassin de baignade et ses abords, en revanche, la végétation du vallon de la Scie referme les perceptions.	Très faible	9,8
79	Saint-André-sur-Sèvre	Château de St-Mesmin	Patrimoine architectural	MH Classé	Fort	Visibilité potentielle de la ZIP depuis les hauteurs du donjon, et covisibilité potentielle depuis la RD960b à l'ouest du périmètre de protection. Distance et végétation atténuent ces perceptions.	Faible	10,2
79	Argentonnay	Jardins de Cistus	Jardins	-	Faible	Aucune visibilité de la ZIP du fait du relief et de la végétation.	Nulle	12,
79	Moncoutant-sur-Sèvre	Pescalès	Activités de plein air	-	Modéré	Aucune visibilité de la ZIP du fait de la distance et de la végétation.	Nulle	15,6
79	Mauléon	Mauléon	Petite Cité de Caractère	-	Modéré	Visibilité potentielle de la ZIP très ponctuelle, depuis l'enceinte du château implanté sur une butte, mais atténuée par la distance	Très faible	13
85	Pouzauges	Pouzauges	Petite Cité de Caractère	SPR	Modéré	Le secteur patrimonial se trouve sur le versant sud-ouest : la ZIP est totalement masquée par le relief.	Nulle	18,5
85	Pouzauges ; Sèvremont ; St-Mesmin ; Montournais	GRP de Pouzauges –Boucle des Puys	Itinéraire pédestre	-	Modéré	Le relief des puys et la végétation bocagère tendent le plus souvent à refermer les vues vers l'est. Quelques tronçons présentent des vues ouvertes en direction de la ZIP, dont la prégnance visuelle reste souvent réduite au vu de la distance.	Très faible	11,1
79	Voulmentin ; Argentonnay	Véloroute «La Vallée de l'Argenton»	Itinéraire cyclable	-	Faible	Plusieurs tronçons en crête ou en sommet de coteau permettent des perceptions distantes de la ZIP ; la végétation, proche ou lointaine, peut néanmoins jouer un rôle de masque selon les secteurs.	Très faible	9,3
79	Bressuire ; Chanteloup ; Boismé ; La Chapelle-St-Laurent	Voie Verte 1 - Parthenay à Bressuire	Itinéraire cyclable	-	Faible	Du fait du relief, mais aussi de la végétation dense et des talus bordant l'ancienne voie ferrée, les perceptions en direction de la ZIP restent très ponctuelles, et la végétation distante suffit alors le plus souvent à dissimuler cette dernière	Très faible	7
79	Bressuire ; Voulmentin ; Nueil-les-Aubiers ; Mauléon	Voie Verte 2 - Bressuire à Nueil-Les-Aubiers	Itinéraire cyclable	-	Faible	Si la topographie permet régulièrement des visibilités vers la ZIP, la végétation dense et des talus bordant l'ancienne voie ferrée tendent souvent à refermer les perceptions. Au vu de la proximité de l'AER, la ZIP se révèle davantage à l'horizon au gré de ces ouvertures.	Faible	7
79	Moncoutant-sur-Sèvre ; Courlay	Voie Verte 3 - Bressuire à Moutiers-sous-Chantemerle	Itinéraire cyclable	-	Faible	Du fait de la distance, mais aussi de la végétation dense et des talus bordant l'ancienne voie ferrée, les perceptions en direction de la ZIP restent très ponctuelles, et la végétation distante suffit alors le plus souvent à dissimuler cette dernière	Très faible	7

IV.4. LES ENJEUX ET SENSIBILITES DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'échelle de réflexion de la composition paysagère : le projet éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 8 km autour de la ZIP.

IV.4.1. L'ANALYSE DES STRUCTURES PAYSAGERES

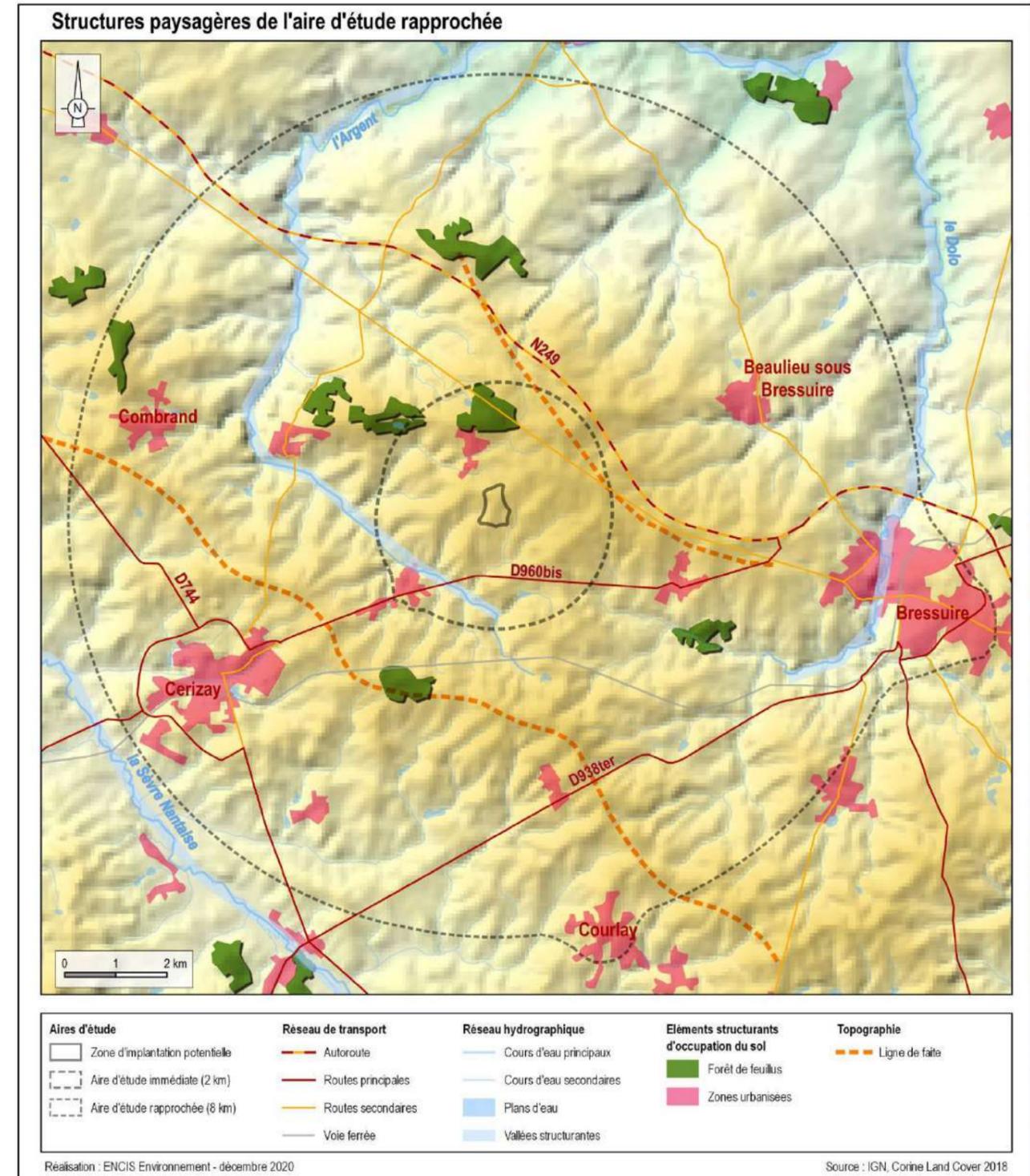
Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisations 2010 et 2016) définit les structures paysagères comme telles :

« Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

Le relief à l'échelle de l'AER est modelé par trois cours d'eau : la Sèvre Nantaise, qui longe sa limite sud-ouest, le Dolo, qui prend sa source à Bressuire avant s'écouler vers le nord, et l'Argent, qui parcourt l'AER depuis son centre vers le nord-ouest, avant de bifurquer vers l'est. Il en résulte une topographie ondulée en collines et vallons, structurée par deux lignes de faîtes correspondant aux interfluvies : parallèles, elles suivent globalement une orientation sud-est / nord-ouest. La ZIP et l'AEI s'inscrivent entre ces deux crêtes, sur le versant rive droite de la vallée de l'Argent.

Les terres sont occupées principalement par l'agriculture : parcelles labourées et prairies se côtoient au sein de paysages marqués par un bocage encore bien présent, et plus particulièrement aux abords des cours d'eau. Les boisements restent en revanche assez peu nombreux : quelques massifs forestiers de feuillus sont présents, principalement sur les hauteurs des collines.

Bressuire, à l'est, et Cerizay, à l'ouest, constituent deux pôles urbains importants. Le premier occupe largement la vallée du Dolo et s'étend progressivement sur les versants, constituant une large agglomération s'étirant sur environ 4 km d'est en ouest et 2,5 km du nord au sud. Le second est un peu moins étendu, couvrant un cercle d'un peu moins de 3 km de diamètre ; il occupe une position à mi-pente, sur le versant en rive droite de la Sèvre Nantaise.



Carte 121 : Structures paysagères de l'AER



Photo 171 : Au nord de Beaulieu-sous-Bressuire, les affluents du Dolo modèlent le plateau, dont les légères ondulations sont soulignées par les motifs végétaux



Photo 172 : Au sud-ouest de l'AER, le vallon du ruisseau de la Papinière est parcouru d'un réseau bocager bien préservé, constitué à la fois de haies basses taillées et de linéaires d'arbres de haut jet



Photo 173 : Depuis certains secteurs bocagers, les vues restent relativement courtes depuis les chemins



Photo 174 : Depuis le nord-est de l'AER, les rideaux végétaux du bocage s'étirent les uns après les autres, tandis que le bois de Bretignolles coiffe la ligne de crête à l'horizon

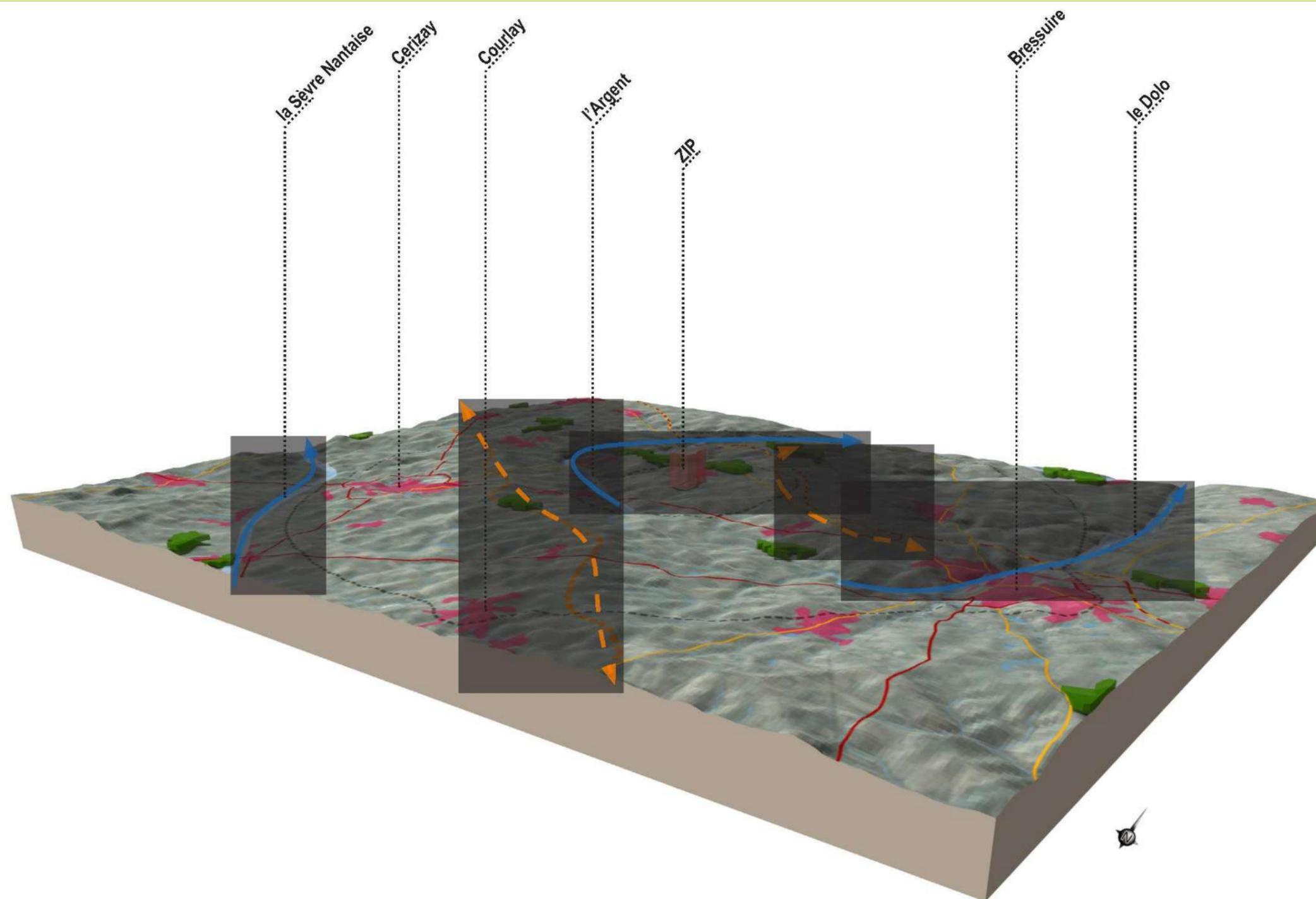


Figure 147 : Bloc-diagramme de l'AER

IV.4.2. LES PERCEPTIONS VISUELLES DE L'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans la ZIP, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux ;
- les principaux axes de déplacements.

IV.4.2.1. DEPUIS LES PRINCIPALES VILLES ET LEURS ROUTES D'ACCES

Les principales villes et principaux bourgs de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrites ci-après.

BRESSUIRE (19 519 HABITANTS)

Située à près de 7 km à l'est de la ZIP, la ville de Bressuire est le pôle urbain le plus important de l'aire d'étude globale.

La ville s'étend principalement en rive droite du Dolo, dont le cours creuse ici assez profondément le plateau (50 m de dénivellée environ entre le fond de vallon et le centre-ville). Située sur la route reliant Nantes à Poitiers, l'agglomération s'est développée de façon importante, jusqu'à totaliser environ 20 000 habitants. La N149 au nord et, dans une moindre mesure, la D938ter au sud-est forment des infrastructures importantes, délimitant l'emprise de l'entité urbaine. L'ancienne voie ferrée, parallèle à la rivière dans sa traversée de la ville, constitue également un axe fort de développement : le faisceau ferroviaire, au sud de la gare, est accompagné d'emprises industrielles identifiées par la silhouette atypique du château d'eau. Aujourd'hui, les zones d'activités et de commerce se développent davantage en périphérie, au-delà du tissu pavillonnaire qui constitue l'essentiel des extensions urbaines récentes.

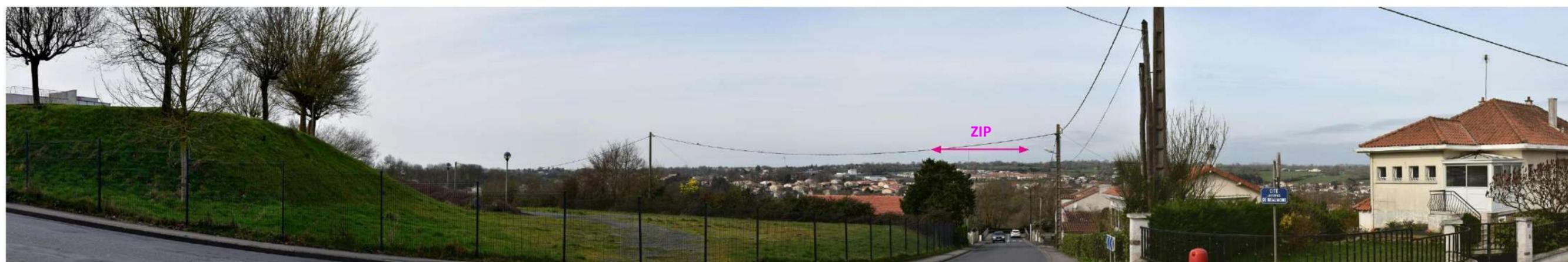


Photo 176 : Le coteau au-dessus de la voie ferrée offre par endroits des vues ouvertes vers l'ouest et la ZIP ; ici depuis la rue des Cailloux

L'implantation de la ville sur le coteau en rive droite du Dolo, orienté vers l'ouest en direction de la ZIP, est susceptible d'offrir des visibilitées importantes de celle-ci, comme le montre la ZIV. En réalité, le tissu bâti dense la dissimule depuis la majeure partie de Bressuire. Les quelques perceptions potentielles de la ZIP identifiées correspondent soit à des rues orientées dans sa direction (rue Jean Jaurès, boulevard de Poitiers, boulevard Albert Premier...), soit à des secteurs ponctuels aux horizons plus dégagés, notamment du fait des ouvertures liées à l'emprise ferroviaire (rue des Cailloux au-dessus de la voie ferrée, boulevard du Guedeau au niveau du faisceau ferroviaire). Les visibilitées restent alors relativement distantes, et souvent partielles du fait d'écrans végétaux lointains. **La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP reste faible.**



Photo 175 : Depuis les hauteurs de Bressuire, la ZIP s'inscrit à l'horizon dans l'axe du boulevard de Poitiers